

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 39
- dont suppléés : 02
Membres représentés : 04
Votants : 43
Date de la convocation
20 juin 2025
Secrétaire de séance
Mme RAMON M.Gabrielle

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT SIX JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Esclainvillers sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, MESMIN Véronique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BARBIER Stéphane suppléant de BLIN Marie-Annick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON J-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

**Objet : Site Sourdon – Vente à la SCEA des Poutreux (Entrepôt et Maison : correction des surfaces) -
Vente à la commune de Sourdon**

Rapport de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement Economique – Tourisme - ESS,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCVN en date du 15 décembre 2015 relative à l'acquisition du site « Réseau pro à Sourdon »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire 2025_24.04_11 Feuillet 971 relative à la vente de l'entrepôt et de la maison situés à Sourdon à la SCEA des Poutreux,
Vu les articles L.112-1 à L.112-7 du Code de la Voirie Routière relatifs à l'alignement,

Dans le cadre de la saisie d'un géomètre (AGEO à Montdidier) pour établir le bornage et les divisions foncières suite à la délibération précitée, il a été signalé à la CCALN que les limites cadastrales actuelles ne correspondaient pas aux limites visibles sur le terrain : les clôtures sont en retrait de la limite cadastrale et pour la partie Sud, des réseaux publics se situent dans la bande de terrain le long de la clôture.

Au regard de ce qui précède, il est donc nécessaire de définir les alignements, de créer les parcelles à rétrocéder au domaine public le long des voies à la commune de Sourdon et de corriger la surface vendue à la SCEA des Poutreux.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 juin 2025,
Vu la délibération du Conseil municipal de Sourdon en date du 17 juin 2025,

Conformément au projet de plan de division annexé,

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 080-200070969-20250626-2025_2606_06-DE



**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 40, Abstentions : 3 : Mrs DURAND, LECOINTE, BARBIER)
le Conseil Communautaire :**

D'une part :

- Autorise la vente de la parcelle X295 d'une surface de 9 084 m² (avec le bâtiment ex-Tattegrain d'une surface de 2400 m²) et des parcelles adjacentes X293 d'une surface de 3051m² et X291 d'une surface de 452m² pour une totalité de surface de 1ha32a60ca ainsi que de la maison située sur la parcelle X175 d'une surface de 673 m² pour un montant total de 230 000 euros net vendeur à la SCEA des Poutreux, représentée par M. DECLERCQ Fabrice,

D'autre part :

- Autorise la cession à l'€ symbolique à la commune de Sourdon, des parcelles : X-295p d'une surface de 216 m², X-175p d'une surface de 96 m², X-176p d'une surface de 59 m², X-177p d'une surface de 86 m², X-178p d'une surface de 84 m² soit au total 541 m², conformément à l'alignement,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique à signer les actes notariés et tous les documents en rapport avec cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 26 juin 2025
à ESCLAINVILLERS**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/06/25

Affiché le 01/07/25



Le Président,

Alain DOVERGNE

Reçu en préfecture le 30/06/2025

ID : 080-200070969-20250626-2025 2606 06-DE

Section : 0X
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : 02
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 01/01/1926

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau~~
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain
~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé~~
le 04/06/2025, par Mme Nathalie THEO géomètre à Montdidier

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A Montdidier, le 04/06/2025

Signature :

NATHALIE THEO ID
2025.06.05 11:32:56 +02'00'

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.



